



# Une histoire des idées de la crise de légitimité démocratique

François Bonnaz

► **To cite this version:**

François Bonnaz. Une histoire des idées de la crise de légitimité démocratique. Le discours de légitimation, construire la légitimité politique, de l'antiquité à nos jours, Oct 2016, Paris, France. <halshs-01398626>

**HAL Id: halshs-01398626**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01398626>**

Submitted on 17 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**François Bonnaz**

Doctorant en science politique

Université Grenoble Alpes

Ecole Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire

Laboratoire PACTE

PACTE UMR 5194 Univ. Grenoble Alpes, PACTE, F-38000 GRENOBLE, France

## Une histoire des idées de la crise de légitimité démocratique

### *Introduction*

La légitimité au sens large est une construction sociale qui demande un long processus de légitimation. En politique, la légitimité est un combat de tous les jours. Elle s'octroie par exemple, grâce à la compétence, à la rhétorique ou encore avec le soutien des citoyens. La légitimité en politique peut donc se gagner, s'institutionnaliser, mais elle peut surtout se perdre. Notre objet vise justement à comprendre quelles peuvent être les causes qui mettent en péril une légitimité pourtant stable depuis des décennies. Afin d'élaborer une tentative de réponse, nous centrerons notre regard sur la légitimité démocratique dans l'arène politique. Ainsi, il s'agira d'étudier le processus de dé-légitimation politique à l'œuvre dans les démocraties représentatives occidentales.

En économie, tout comme en politique, les discours des agents ont des effets auto-réalisateurs. Les théories keynésiennes<sup>1</sup> sur la spéculation et le mimétisme<sup>2</sup> expliquent le processus qui tend à développer une crise. Dans la sphère économique, la spéculation fonctionne régulièrement par mimétisme, créant des bulles spéculatives qui engendrent des situations de ruptures. Le passage brutal entre croissance et récession représente la crise en sciences économiques, cependant l'utilisation du terme dans le langage courant étend la crise à l'ensemble des phases qui ne correspondent pas à la croissance économique. Lorsque la crise survient les agents ont tendance à amplifier le mouvement par le mécanisme du mimétisme. En effet, une fois la crise déclarée, chaque agent souhaite se mettre à l'abri des retombées négatives et cherche à vendre ses capitaux financiers. Ce cercle vicieux paralyse la relance économique et accentue davantage la crise. En ce qui concerne la sphère politique, nous pouvons observer le phénomène analogue en période de crise. La stabilité en politique peut se mesurer à la confiance des citoyens dans le gouvernement ou encore dans le système politique. Si le gouvernement est déclaré instable par les médias, alors le phénomène de boucle médiatique aura pour effet d'amplifier la crise gouvernementale. Le sentiment de crise politique se propagera alors au sein de la population, entraînant des sondages d'opinion de plus en plus défavorables. Ainsi, la publication de ces sondages aura pour conséquence d'accentuer la crise de confiance. Le mimétisme est une fois encore à l'œuvre dans ce type de crise. La confiance est aussi un concept clef de notre travail sur la légitimité. Sur cette thématique la comparaison entre sciences économiques et science politique est encore une

---

<sup>1</sup> J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, 2005 (1936), pp. 388.

<sup>2</sup> A. Orléans, « L'auto-référence dans la théorie keynésienne de la spéculation », dans *Cahiers d'économie politique*, n°14-15, 1988, pp. 229-242.

fois de mise. Les travaux d'André Orléans<sup>3</sup> sur le levier de la confiance dans le processus de légitimation de la monnaie sont essentiels pour comprendre le rôle de la symbolique monétaire dans le fonctionnement du marché et de ses institutions. La monnaie pourrait être à l'économie ce que les lois sont à la politique. Pour que les lois se mettent en œuvre efficacement les citoyens doivent faire confiance aux institutions qui comprennent le gouvernement, le parlement, ou encore la justice. Sans ce mécanisme de confiance, le pouvoir ne peut s'exercer en toute légitimité. En réalité, lorsque nous parlons de crise de légitimité, nous traitons de la crise de confiance que subit un pouvoir légitime. La confiance en politique est donc un capital à accumuler. La crise de confiance est de ce fait le lieu où les citoyens cessent, en partie ou totalement, de croire en la légitimité d'un pouvoir.

En politique, il existe différentes sources de légitimité. Certains se sont essayés à inventer une typologie de la légitimité (Max Weber<sup>4</sup>). La classification wébérienne intègre la dimension du traditionnel, du charisme et du légal-rationnel. La légitimité que nous allons traiter peut impliquer ces trois dimensions simultanément. En effet, la légitimité de nature démocratique peut être à la fois de l'ordre du traditionnel, du charismatique et du légal-rationnel. La typologie de la légitimité faite par Max Weber s'intéresse aux causes fondatrices de l'autorité. Notre objet se concentre plus particulièrement sur les causes qui visent à limiter ou à renverser une autorité. Notre étude s'inscrit dans le cadre d'une réflexion théorique concernant la légitimation. Nous utiliserons les méthodes de l'histoire des idées, de la théorie politique et de la philosophie politique pour aborder notre sujet. Dans un premier temps, nous traiterons du pouvoir et de la domination, puis, nous chercherons à lier les concepts de domination et d'autorité, pour ensuite distinguer la légitimation de la légitimité. Dans un troisième temps, nous puiserons dans les textes de Sieyès<sup>5</sup> et d'Alexis de Tocqueville<sup>67</sup> pour comprendre, les fondements de l'autorité de la représentation en démocratie occidentale. Pour ce faire, nous cherchons à comparer le système capitaliste au système démocratique. Grâce à cette démarche comparative, déjà initiée en introduction, nous tenterons d'approcher en partie les causes qui déterminent une crise de légitimité. Enfin, nous mettrons en lumière quelques pistes proposées par le système pour réagir à cette crise de la légitimité.

Le cheminement intellectuel qui a conduit ce papier, réside en trois axes:

- Comprendre la légitimation par les concepts de pouvoir, de domination et d'autorité.
- Mettre en évidence les causes d'une crise de légitimité systémique.
- Observer les tentatives d'adaptation du système à la crise.

Ces trois axes sont relativement ambitieux, nous n'avons ni le temps, ni l'espace de nous consacrer à une analyse exhaustive des idées et des concepts en présence. Il s'agit bien d'écrire et de penser une histoire des idées possible et particulière, de la crise de légitimité démocratique. L'actualité de l'abstention dans les différents suffrages électoraux ou votations référendaires, tend à démontrer une certaine crise de la légitimité en démocratie. Notre objectif est d'éclairer cette crise contemporaine à l'aide de certains penseurs français de la démocratie représentative.

---

<sup>3</sup> A. Orléans, « La monnaie entre économie et anthropologie », dans *Journal des anthropologues*, n°84, 2001, pp. 17-25.

<sup>4</sup> M. Weber, *Economie et société*, Paris, 2003 (1922), pp. 834.

<sup>5</sup> E. J. Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers état ?*, Paris, 2002 (1789), pp. 87.

<sup>6</sup> A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique I*, Paris, 1986 (1835), pp. 631.

<sup>7</sup> A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique II*, Paris, 1986 (1840), pp. 471.

### *Du pouvoir à la domination*

Pour approcher un phénomène aussi complexe que le pouvoir, nous nous appuyons sur la conception de la puissance chez Spinoza<sup>8</sup>. Chez le philosophe, la puissance appartient à tout être présent dans la nature. La nature qui est elle-même affiliée à Dieu, confère la puissance nécessaire à l'être pour agir. La volonté de puissance est en fait le mécanisme qui oblige chaque être à persister dans son être. A ce stade de l'analyse spinoziste de la puissance, les composantes de la nature sont déclinées en être. Ainsi, Spinoza confère une puissance à l'être humain, au monde animal, à l'univers des vivants, mais aussi à l'ensemble des objets inertes. La puissance n'est que le résultat du désir de persister dans son être. Cette puissance est propre à l'ensemble des objets et des sujets de la nature. Nous pourrions définir la puissance comme toutes capacités ou potentiels détenus par un être. La capacité étant la partie intrinsèque et le potentiel la partie extrinsèque de la puissance. La capacité est réellement détenue par l'être, alors que le potentiel est conféré par les autres êtres, par des phénomènes de croyances ou de manipulations. Par exemple, nous pourrions opposer la puissance d'un médecin à celle d'un prêtre sur la guérison d'un malade, le premier utilise des capacités scientifiques matérielles, alors que le second utilise la foi divine du malade dans le miracle, qui est un potentiel immatériel. Cette catégorisation d'agents est bien évidemment caricaturale, puisque le médecin peut autant utiliser le potentiel, que le prêtre peut faire usage de la capacité. Ces capacités et ces potentiels vont permettre à l'être d'effectuer leur puissance sur la nature, c'est à ce moment précis que nous parlerons du pouvoir. L'effectuation de la puissance par un être est donc la cause ultime du pouvoir. Par cause ultime, nous entendons la dernière cause, dans l'enchaînement des causes et des conséquences, qui détermine le fait du pouvoir. Autrement dit, la puissance est la cause directe du pouvoir et le pouvoir est la conséquence directe de la puissance. Il nous semble primordial de partir d'une définition du pouvoir très large qui prend en compte l'intégralité des êtres (et pas seulement le genre humain) pour comprendre plus clairement ce que peut être le pouvoir. L'expression « le pouvoir des choses » n'est pas anodine, puisque de nombreux objets déterminent nos pratiques et nos désirs au quotidien. Néanmoins, au fur et à mesure de notre étude, nous recentrerons notre regard sur le pouvoir en exercice au sein de la société et des relations sociales. Cela n'empêche pas que le pouvoir n'est pas une notion uniquement propre à l'humain, mais c'est le pouvoir humain qui fait le plus souvent l'objet des travaux de la science politique.

Le passage du pouvoir à la domination n'est pas aussi systématique que le passage de la puissance au pouvoir. En effet, le pouvoir est une condition indispensable et nécessaire de la domination, mais il n'est pas la seule condition. La domination est un phénomène encore plus complexe que le pouvoir, car ce dernier est diffus dans toutes sortes d'expression de la puissance, alors que la domination n'est pas toujours présente lorsqu'il y a du pouvoir. En réalité, l'objet essentiel des sciences sociales est le rapport de domination. La science politique ou encore la philosophie politique s'est largement plus intéressé à la domination qu'au pouvoir. Il s'agit de domination, lorsqu'Etienne de la Boétie<sup>9</sup> se propose d'étudier la relation qui lie l'esclave au maître, il en va de même pour Hegel<sup>10</sup>. Quand Michel Foucault<sup>11</sup> se préoccupe du pouvoir, il se concentre sur le pouvoir qui implique une résistance immanente : il s'agit en fait du phénomène de domination. Ce phénomène a le plus souvent

---

<sup>8</sup> B. Spinoza, *L'éthique*, Paris, 2015 (1677), pp. 900.

<sup>9</sup> E. de la Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, 2012 (1576), pp. 175.

<sup>10</sup> G. W. F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, 2006 (1807), pp. 701.

<sup>11</sup> M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, 2014 (1975), pp. 340.

lieu dans le monde animal ou celui des humains. Tout d'abord, la domination est un processus, alors que le pouvoir est un fait. C'est donc la multiplication des faits de pouvoir qui va impliquer potentiellement un processus. Cette multiplication doit être relativement systématique, elle implique un dominant et un dominé bien distincts. Et enfin, la domination exige un rapport, c'est-à-dire une résistance immanente au pouvoir. C'est pourquoi la relation du maître à l'esclave entre dans le giron de la domination, car l'esclave a la puissance (le potentiel ici) pour créer un rapport de force avec le maître. Pour résumer, la domination est un processus qui nécessite l'exercice du pouvoir de façon systématique face à un être ou une entité capable de résister.

La puissance est une cause nécessaire et suffisante du pouvoir, cependant le pouvoir n'est qu'une cause nécessaire parmi d'autres de la domination. La conséquence de la domination est nécessaire et suffisante : il s'agit de la violence. Cette dernière est une conséquence logique de la domination, car l'acte de résistance ou la potentielle résistance réprimée dans le rapport de force qui lie dominant et dominé est le symptôme de la violence. Le degré de la violence et la nature de la violence (physique, psychique ou morale) sont de l'ordre du subjectif. Comme il l'est présenté dans le *Discours de la servitude volontaire*, l'esclave peut prendre l'habitude de la domination et considérer la violence comme absente du rapport de force, cependant, le potentiel de résistance de l'esclave implique automatiquement et systématiquement un fait de violence. Ce fait, quel qu'il soit, est un ressort direct du rapport de domination. La violence peut être ignorée, sous-estimée, déconsidérée, mais elle est en fait toujours présente dans la domination. Le mot « rapport » détermine obligatoirement, dans un cadre asymétrique et systématique, un exercice de la violence. Pour Philippe Braud la violence politique se partage entre légitimité et illégitimité : « Mais surtout il faut bien repérer ce raisonnement circulaire qui consiste à ne qualifier comme violences que les comportements illégitimes, réservant aux autres l'emploi d'un lexique euphémisant : coercition, contrainte, force, etc... »<sup>12</sup>.

### *De la domination à l'autorité*

Après avoir vu que la puissance engendre le pouvoir par son effectuation, puis que dans certaines conditions le pouvoir contribue aux rapports de domination, et enfin que la domination est un processus qui implique nécessairement de la violence, nous allons nous employer à observer le lien entre domination et autorité. Ainsi, nous entrons dans le cœur de notre objet car le chemin qui amène la domination jusqu'à l'autorité est celui de la légitimation du pouvoir. Même si elles sont parfois opposées, les théories de construction de l'État de Charles Tilly<sup>13</sup> et de Norbert Elias<sup>14</sup> font le même constat : la pacification de la société a permis à l'État de s'imposer vis-à-vis de ses concurrents. L'entreprise étatique vise à s'octroyer le monopole de la violence légitime comme le souligne Max Weber<sup>15</sup>. Pierre Bourdieu<sup>16</sup>, dans son ouvrage sur l'État fait référence aux thèses de Charles Tilly et de Norbert Elias pour expliquer le processus qui a permis à l'État d'être considéré comme légitime aux yeux du peuple. La première arme de cette légitimité a sans aucun doute été la

---

<sup>12</sup> P. Braud, « La violence politique : repères et problèmes », *Cultures et Conflits*, 1993, pp. 21.

<sup>13</sup> C. Tilly, « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, n°49, 2000, pp. 97-117.

<sup>14</sup> N. Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, 2003 (1975), pp. 320.

<sup>15</sup> M. Weber, *La domination*, Paris, 2015, pp. 432.

<sup>16</sup> P. Bourdieu, *Sur l'état, cours au collège de France 1989-1992*, Paris, 2012, pp. 672.

violence, souvent les spécialistes du sujet comparent l'État à une mafia. La première phase de guerre entre les différents lieux du pouvoir, s'accompagne ensuite d'une phase de concentration de ce pouvoir en un lieu unique pour contrôler et discipliner les éventuelles résistances. C'est dans ce second cadre que la pacification des comportements met en évidence le monopole de la violence légitime. Par ailleurs, le prélèvement des taxes va jouer aussi un rôle prépondérant dans l'imposition de l'autorité étatique. Il nous faut être vigilant face aux anachronismes, cette nouvelle autorité étatique a encore peu à voir avec la légitimité démocratique. En effet, la démocratie sera un levier supplémentaire et ultérieur de la légitimité étatique. Cette construction de l'État n'est qu'une étape parmi d'autres de la construction de la légitimité démocratique. La domination est un terme péjoratif car nous avons pu constater qu'il provoquait de la violence. Ce processus est donc à priori un phénomène illégitime, car il anéantit ou du moins contraint toutes chances de faire triompher sa liberté. Cependant, le phénomène d'autorité n'est pas loin de cet effet, mais à posteriori le processus qui tend à faire devenir une personne ou une entité une autorité est jugé méliorative-ment. La domination et l'autorité entrent dans une arène manichéenne propre au caractère subjectif des individus. La morale sépare le bon du mal, mais aussi la norme de la déviance, et donc la domination de l'autorité. Un acte de violence jugé comme anormal et illégitime sera du ressort de la domination, alors qu'un acte de violence jugé comme bénéfique et légitime sera alors du domaine de l'autorité. La passerelle de la domination à l'autorité est propre au subjectif, au jugement de valeurs ou de principes. Nous avançons donc dans notre lecture du pouvoir, au départ nous étendions la puissance à tout être présent dans la nature, puis nous avons conditionné la domination à la résistance, et enfin, nous limitons l'autorité à la boîte noire du sujet. Il faut cependant être vigilant et ne pas balayer le monde animal d'un revers de main (Georges Chapouthier<sup>17</sup>), notre anthropocentrisme nous a conduit à ériger des frontières imperméables au sein du monde des vivants, mais ces frontières (celles du sujet comprises) sont plus floues que ce que l'histoire de la pensée nous laisse imaginer. Toujours est-il que l'autorité a besoin du jugement subjectif pour s'imposer, sans quoi la distinction entre domination et autorité ne pourrait avoir de sens. D'autre part, Pierre Dockès, en assimilant l'autorité à la hiérarchie, confirme l'hypothèse selon laquelle un pouvoir légitime se doit d'être systématisé pour devenir autorité: « La hiérarchie proprement dite est une relation d'autorité qui se décline en une succession de rangs, c'est non seulement une échelle de transmission des ordres, mais aussi une succession « hiérarchisée » de niveaux de responsabilités où s'exerce une autorité relative sur un domaine spécifique »<sup>18</sup>. Nous avançons donc dans notre réflexion sur la légitimité et la légitimation, puisque la domination a pour première conséquence la violence, alors que l'autorité a pour première conséquence la violence légitime. Notre propos est de comprendre comment cette violence devient légitime ou illégitime, il nous faut donc proposer une définition de la légitimation et de la délégitimation. Ainsi, nous reprenons à notre compte l'interrogation suivante : « Il faut en effet comprendre comment il se fait que les ordres sont exécutés souvent instantanément, sans réfléchir, disons plutôt sans calculs de la part des subordonnés, comment il se fait, que hors périodes de crise, l'autorité n'est pas remise en question et qu'elle se reproduise dans la (longue) durée ? »<sup>19</sup>

La légitimité peut être lue comme un fait dans un espace et un temps précis : nous caractériserons une institution ou un acte de légitime. Néanmoins, en parlant de légitimité, nous entrons dans un état de fait figé, qui nous oblige à opérationnaliser notre choix subjectif.

<sup>17</sup> G. Chapouthier et F. Kaplan, *L'Homme, l'Animal et la Machine*, Paris, 2011, pp. 224.

<sup>18</sup> P. Dockès, *Pouvoir et autorité en économie*, Paris, 1999, p. 78.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 83

Si nous déclarons une entité, une personne ou un objet légitimes nous opérons un arbitrage. Ainsi, une entité est plus ou moins légitimée en fonction du nombre et de la qualité des personnes qui la considèrent légitime. Si les médias pensent une action comme légitime, alors qu'auparavant elle n'était pas vue comme telle par les sondages, alors il y a de fortes chances, que cette action devienne légitime aux yeux d'un plus grand nombre de personnes. Plus simplement, une méthode scientifique pour évaluer la légitimité d'une entité serait de mesurer la confiance en terme qualitatif et quantitatif que cette entité se voit accorder. Mais lorsque le jugement s'arrête à déclarer une entité légitime « par nature », comme la monnaie paraît naturellement légitime, alors la qualification de légitime reste limitée au domaine subjectif. Il faut notamment préciser que la science est traversée par la subjectivité, même si elle cherche la vérité objective, il ne s'agit jamais que d'une tendance et non d'une vérité finale et universelle (au sens large du terme). Ainsi, même si la méthode scientifique déclare une institution légitime, cette parole aura des limites subjectives, ainsi que des effets auto-réalisateurs. En effet, le discours d'expertise scientifique contribuera sans doute à légitimer une entité qu'il tend à définir comme légitime. Par cet exemple, nous entrons dans le domaine de la légitimation : comment une entité parvient à devenir légitime ?

La légitimation est un processus qui vise à légitimer une entité (institution, organisation, individu), en accumulant un capital confiance vis-à-vis d'autres entités. Comme nous l'avons précisé précédemment, la crise de légitimité survient lorsque ce capital confiance cesse de s'accumuler. La troisième étape est celle de la dé-légitimation qui porte sur la perte progressive ou brutale du capital confiance qui permet à une domination d'être légitime. L'évolution de la légitimité peut être très variable d'une entité à l'autre : elle peut se mesurer à une vie à l'échelle de l'individu, ou se mesurer en siècles en ce qui concerne certains États, ou encore en millénaires pour quelques religions. L'autorité peut être le propre d'une personne, comme celui d'une institution internationale. Le regard sur la légitimité par l'analyse de la légitimation d'une entité est nécessairement plus positif, car il permet de se dégager du poids social du présent pour comprendre les véritables enjeux de la légitimité. En cherchant les causes de la légitimité d'une entité, de fait, le chercheur remet en cause une légitimité qui est mesurable dans son présent. Ce procédé questionnant les origines de la légitimité en travaillant sur sa construction socio-historique, permet de comprendre que l'entité observée n'a pas toujours été légitime et qu'elle a dû systématiquement passer par la domination avant d'être vue comme une autorité. Ainsi, lorsqu'il est question de légitimité, il est inévitable de réfléchir sur le terme de légitimation, sans quoi il est bien plus difficile d'obtenir une distance suffisante entre le chercheur et son objet. Il en va de même pour une entité en phase de dé-légitimation, car si le présent est de plus en plus critique envers une autorité « mourante », il nous faut garder à l'esprit les raisons qui ont porté cette autorité à l'être. Analyser les objets de la science dans un processus long apporte nécessairement plus d'éléments qu'une étude cantonnée à son propre présent. En tant que déterministe, plus la recherche des causes est approfondie dans le temps (mais aussi dans l'espace) plus le fait social<sup>20</sup> sera maîtrisé. En conclusion, comprendre un processus comme la légitimation est essentiel à la compréhension de la légitimité. C'est pourquoi, nous utiliserons cette méthodologie pour aborder le sujet de la légitimité démocratique. Nous verrons dans un premier temps les causes qui ont conféré à la démocratie représentative les galons de l'autorité. Ensuite, nous reprendrons notre comparaison avec le système capitaliste pour approcher le phénomène de crise de la légitimité démocratique. Enfin, nous mettrons en lumière différentes façons pour le système démocratique de se renouveler, afin de ne pas perdre définitivement sa légitimité. Nous sommes donc dans l'analyse d'un processus long

---

<sup>20</sup> E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, 2013 (1895), pp. 142.

comprenant les trois étapes décrites auparavant. Aujourd'hui, la démocratie occidentalisée est vue comme un rempart contre la violence et un instrument des droits humains, cependant, il nous faut avoir conscience que cette démocratie s'est imposée avec une violence physique extrême, et qu'elle ne fut pas toujours légitime, souvent décrite comme inefficace et dangereuse.

### *Aux fondements de l'autorité de la représentation en démocratie*

L'objectif étant de traiter la démocratie représentative et occidentale, nous allons mobiliser deux auteurs sur deux espaces géographiques et sur deux temporalités différentes, mais leurs travaux partagent certaines similitudes sur l'avènement de la démocratie en occident. Nous ferons donc appel à Emmanuel-Joseph Sieyès en ce qui concerne la France et sa révolution de 1789, et à Alexis de Tocqueville à propos des Etats-Unis d'Amérique et sa déclaration d'indépendance en 1776. Alors que Sieyès écrit son ouvrage sur le Tiers Etat très peu de temps avant la révolution française, Tocqueville ira observer la démocratie américaine quelques temps après ses débuts, car il se rendra pour la première fois sur le terrain en 1831, accompagné par Gustave de Beaumont, afin de réaliser un travail<sup>21</sup> sur le milieu pénitentiaire.

Débutons par le cas français : à l'origine, Sieyès est un homme d'Église, mais il cessera son activité de prêtre peu de temps après Juillet 1789 pour marquer sa séparation du clergé. Ennemi de Robespierre pendant la période révolutionnaire, il sera pourtant élu sénateur et votera en faveur de la mort du Roi Louis XVI. Il collabore aussi à la rédaction du serment du Jeu de Paume, le 20 Juin 1789. Après l'exécution de Robespierre en 1794, il revient peu à peu sur le devant de la scène politique, sa parole est suivie par beaucoup de révolutionnaires étant considéré comme un expert du droit constitutionnel. En 1797, il est élu président du conseil des Cinq-Cents (une des deux assemblées du Directoire), puis l'année suivante il est envoyé à Berlin en tant qu'ambassadeur. En 1799, il se met au service des intérêts de Bonaparte pour réaliser son coup d'État du 18 brumaire, il espère faire gagner ses idées par cette manœuvre politique, mais il est peu à peu écarté par le nouveau chef à la tête du pouvoir. L'auteur de *Qu'est-ce que le Tiers états* est plus considéré comme un théoricien de la Révolution française et de ses implications institutionnelles, que comme un véritable acteur de cette dernière, même s'il était souvent mêlé aux sphères du pouvoir comme nous venons de le voir. Dans le troisième chapitre de son ouvrage, il aborde les questions de procédures : il met en évidence le fait que la logique des États généraux ne correspond pas aux principes de la représentation, il souligne que les États généraux ne peuvent être l'expression de la représentation nationale. De ce fait, une réforme des États généraux n'est même pas souhaitable, les privilèges sont trop forts, la révolution devient nécessaire. Par ailleurs, le quatrième chapitre, le plus historique, analyse les tentatives de réformes faites par les derniers ministères français et en particulier les projets d'Assemblées Provinciales et leurs erreurs. L'avant dernière partie aborde la question du fondement du gouvernement représentatif : la distinction entre pouvoir constituant et pouvoir constitué. Dans le sixième chapitre, Sieyès reprend des questions théoriques et il avance des solutions pour sortir d'une situation contradictoire qui anticipe directement la Révolution : celle du serment du Jeu de Paume. Sieyès construit la légitimité démocratique à partir du travail et du mérite. L'usage de la méritocratie est du point de vue sémantique paradoxal, toutefois, il critique l'aristocratie (le gouvernement des meilleurs) immobile de l'époque, pour défendre les citoyens contribuant réellement à la production de la richesse nationale. En parlant de l'aristocratie, il écrit : « Une telle classe est assurément

---

<sup>21</sup> G. de Beaumont et A. de Tocqueville, *Système pénitentiaire aux Etats-Unis et son application en France*, Paris, 1845 (1837), pp. 454.



étrangère à la nation par sa *fainéantise* »<sup>22</sup>. Constatant cet écart de pratiques entre les classes, la méritocratie bascule peu à peu du côté du peuple pour délaisser la noblesse. Ce penchant pour la méritocratie va d'ailleurs justifier par la suite le recours à la démocratie représentative plutôt qu'à la démocratie directe. Il s'agit ici de l'éloge de la mobilité sociale par le travail, nous sommes encore loin d'une perspective parfaitement égalitariste. Ensuite, la légitimation de la démocratie est naturelle selon le constitutionnaliste français, alors que l'ancien régime a été construit historiquement, la nature a donné dès le départ aux humains la possibilité d'exercer leurs droits. À l'image des auteurs comme Jean-Jacques Rousseau<sup>23</sup> ou Thomas Hobbes<sup>24</sup>, Sieyès fait appel à l'état de nature pour justifier le bien fondé d'un système populaire. Cette course à la légitimité s'accompagne d'un discours sur la souveraineté nationale qui cherche à qualifier le peuple d'unique représentant de la volonté et de l'intérêt général : « À cet endroit je me permets de faire remarquer que nous rencontrons exactement la même logique chez Sieyès, qui déduit l'unité de la volonté politique de la nation de la convergence des intérêts de toutes les « classes laborieuses et utiles » du Tiers Etat et délimite celle-ci avec les mêmes arguments, à savoir la divergence des intérêts avec la caste des privilégiés »<sup>25</sup>. Au delà des fondements de la légitimité, la représentation doit être composée de personnes légitimes à détenir le pouvoir, l'auteur exclut donc les femmes, les vagabonds, les mendiants et les domestiques. Dans la cinquième partie de son ouvrage le prêtre révolutionnaire développe sa conception de la légitimité démocratique en découpant les âges en trois périodes :

- Il construit une histoire hypothétique, sans référence, pour comprendre les progrès des associations humaines et de l'organisation de la société. Dans la première époque on constate plusieurs individus isolés qui veulent se réunir, par ce seul fait, ils forment déjà une nation. Cette époque est caractérisée par le jeu des volontés individuelles.
- La seconde époque est caractérisée par la volonté commune, les associés donnent de la consistance à leur union. Le pouvoir appartient au public, même s'il trouve son origine dans les volontés individuelles, il ne réside que dans l'ensemble.
- La troisième époque parle du gouvernement représentatif (« par procuration », sans tomber dans le mandat impératif). Nous avons une volonté générale inaliénable qui ne se dépouille pas de son pouvoir, le « corps des délégués » n'a pas le plein exercice du pouvoir. La volonté représentative n'est pas illimitée, c'est une portion de la volonté nationale.

Ainsi, la représentation est l'expression de la volonté nationale du Tiers état, cependant la division des tâches au sein d'une grande société oblige à instaurer une représentation relativement autonome et responsable devant le peuple. Au sein de ce système de pensée la nation existe avant tout et avant même le pouvoir politique, on a la subordination de la politique à la société. Les lois positives organisent le système, elles font fonctionner la machine, les lois constitutives sont les règles du jeu qui encadrent les lois positives. Les pouvoirs constituants sont aux pouvoirs constitués, ce qu'est la société à la sphère politique. Le pouvoir constituant est actif (c'est la volonté générale) et domine le pouvoir constitué

---

<sup>22</sup> *Op. cit.*, E. J. Sieyès, p. 5.

<sup>23</sup> J.-J. Rousseau, *Du contrat social, ou principes du droit politique*, Paris, 1963 (1762), pp. 373.

<sup>24</sup> T. Hobbes, *Le citoyen : ou les fondements de la politique*, Paris, 1982 (1642), pp. 408.

<sup>25</sup> R. Bach, « Les physiocrates et la science politique de leur temps », dans *Revue française d'Histoire des Idées Politiques*, n°20, 2004/2, p. 237.

passif (c'est la puissance des représentants). Le pouvoir constituant n'a pas d'autre limite que le droit naturel. La nation est formée par le seul droit naturel et le gouvernement s'intéresse uniquement au droit positif. On change le système par la consultation de la nation. La réforme de la constitution passe forcément par la nation. Sieyès n'est pas un démocrate au sens strict du terme, même si la démocratie est centrale dans la culture révolutionnaire, c'est Condorcet le premier en France à utiliser le terme de démocratie représentative. Néanmoins, dans le langage commun de l'époque, le terme démocratie avait une valeur négative, signifiant alors anarchie et instabilité, étant trop assimilée à un type de pouvoir antique et direct. On ne parlait pas de démocratie, mais de république. L'idée de démocratie est liée à la fragmentation du pouvoir et de la société, donc cela renvoyait à un certain discours de l'aristocratie qui voulait retrouver son pouvoir passé, provoquant l'instabilité territoriale, selon Sieyès. La représentation est un pouvoir fort et central. Toutefois, la conception actuelle de la démocratie est très proche de celle de l'auteur, car « sa » république est en bonne partie celle que l'on connaît aujourd'hui.

Intéressons-nous désormais à l'autre côté de la rive Atlantique, grâce aux travaux du penseur d'origine aristocratique : Alexis de Tocqueville. En 1827, il obtient un poste de juge auditeur au tribunal de Versailles, où il va faire la connaissance de son futur collaborateur et ami Gustave de Beaumont. Lors de sa première visite outre-Atlantique, il fait la rencontre du procureur général de l'État de Louisiane qui lui ouvre les portes d'un nombre de données assez considérable en matière juridique, sociologique et démographique. Suite à l'écho favorable que reçoit son œuvre sur la démocratie américaine, il est accueilli par de nombreux penseurs anglais, dont John Stuart Mill ; il va par la suite s'intéresser à l'Ancien Régime et à la révolution française. En 1837, il est fait chevalier de la Légion d'honneur et en 1841 il intègre la prestigieuse Académie française ; il connaît donc un succès implacable presque immédiatement après la publication de son premier essai sur la démocratie. Parallèlement, il commence une carrière d'homme politique, car il souhaite mettre en application certaines convictions qu'il tire de ses conclusions théoriques. En 1839, il devient député et le restera jusqu'en 1851 ; lors de son mandat législatif il se déclare contre l'esclavage et pour le libre-échange dans le domaine économique, il exécute un mandat local à partir de 1842, où il est élu conseiller général, et à partir de 1849, jusqu'à 1851 il en charge de sa présidence. Après la chute de la Monarchie de Juillet, il fait partie des parlementaires responsables de la rédaction d'une nouvelle constitution. Lors des débats qui vont mener à la Seconde République, il va soutenir la décentralisation, le suffrage universel pour l'élection du Président de la République, et le bicamérisme. Sous la République sociale (1848 à 1851), il est dans les rangs du Parti de l'Ordre, redoutant la montée du socialisme et les revendications de la classe ouvrière. Puis, il accède au poste de Ministre des Affaires étrangères, qu'il occupera de Juin à Octobre 1849. Le 2 Décembre 1851, il s'oppose au Coup d'État orchestré par Louis-Napoléon Bonaparte, puis est fait prisonnier momentanément, et se retire de la vie politique, se consacrant jusqu'à sa fin à son travail d'écriture.

Alexis de Tocqueville connaît une période de l'histoire aux multiples retournements de situation, mais malgré tous ces bouleversements politiques, il faut reconnaître à l'auteur libéral une certaine lucidité historique : alors que ses origines aristocrates auraient pu en faire un farouche défenseur de la monarchie, il pense au contraire que la démocratie est un régime universellement inévitable et qu'il faut l'instituer intelligemment, sans quoi elle peut se transformer en monstruosité politique. Avant la publication des ouvrages d'Alexis de Tocqueville sur la démocratie, cette dernière était considérée par les libéraux, soit comme irréalisable et utopique, soit comme instable et porteuse permanente d'agitation populaire. Cependant, l'égalisation des conditions, c'est-à-dire la démocratie au sens du penseur

français, est un fait inévitable historiquement, ainsi l'auteur ne rentre pas dans le débat de savoir si la démocratie est souhaitable ou pas, il a pour seule ambition d'en analyser les rouages. Tocqueville est un défenseur de la liberté, et c'est par ce moyen qu'il légitime la démocratie. Tout en mettant en garde contre l'irrésistible goût de l'égalité, il souligne la capacité libératrice du système démocratique décentralisé. La démocratie éduque les citoyens au comportement civique, car en s'occupant des choses communes au niveau local, ils assimilent « leur bien-être personnel au bien-être de la communauté toute entière »<sup>26</sup>. Deux institutions sont au cœur de cette dynamique, la première étant la participation aux assemblées générales des habitants, leur permettant un apport direct à l'administration locale, et la seconde étant la potentialité d'être nommés jurés lors de procès. Ce discours du philosophe français permet de cerner les avantages et les inconvénients de la démocratie américaine, mais il a surtout pour objectif de participer au processus de légitimation démocratique en France. En réalité, Tocqueville observe et critique le terrain démocratique en Amérique pour rendre une certaine forme de démocratie légitime dans son pays. « Le développement graduel de l'égalité des conditions est donc un fait providentiel, il en a les principaux caractères : il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine ; tous les événements, comme tous les hommes, servent à son développement »<sup>27</sup>, ce genre de propos place nettement l'auteur du côté d'une démocratie indéniablement légitime. Il est naturellement favorable au système représentatif et croit en son autorité, tout en redoutant le phénomène de tyrannie de la majorité. Tocqueville en tant que penseur du concept de « l'égalisation des conditions », n'en est tout de même pas à devenir un révolutionnaire, il met en garde contre les élans révolutionnaires qui veulent renverser le pouvoir plutôt que l'équilibrer : « Quand une société en vient à avoir réellement un gouvernement mixte, c'est-à-dire également partagé entre des principes contraires, elle entre en révolution ou elle se dissout. Je pense donc qu'il faut toujours placer quelque part un pouvoir social supérieur à tous les autres, mais je crois la liberté en péril lorsque ce pouvoir ne trouve devant lui aucun obstacle qui puisse retenir sa marche et lui donner le temps de se modérer lui-même »<sup>28</sup>.

Que ce soit pour Sieyès ou Tocqueville, la démocratie représentative doit devenir légitime en France pour plusieurs raisons (entre autres) :

- Le peuple créateur des richesses doit monopoliser la volonté générale et la souveraineté nationale.
- La représentation politique est mécaniquement nécessaire pour le bon fonctionnement des institutions.
- La démocratie représentative est sous le contrôle du peuple en s'exprimant en son nom et sous son contrôle.
- La démocratie a des effets positifs sur la prospérité et les comportements sociaux.

L'ensemble de cette architecture argumentative a eu pour effet de donner une figure d'autorité au système démocratique. Ce sont ces types de discours qui ont largement contribué à construire la légitimité démocratique. Voyons désormais, comment cette légitimité démocratique peut finalement être en crise.

### ***La crise de la légitimité démocratique : une analogie matérialiste***

---

<sup>26</sup> T. Ball, R. Dagger et J. Des Lauriers, *Idéologies, idéal démocratique et régimes politique*, Saint Laurent, 2005, p. 93.

<sup>27</sup> *Op. cit.*, A. de Tocqueville (*Tome 1*), p. 41.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 377.

Nous allons aborder le sujet de la crise de légitimité par l'analyse du morphisme entre capitalisme et démocratie. Ce raisonnement part d'une hypothèse du matérialisme historique<sup>29</sup> comme quoi les structures politiques se calquent sur les structures économiques. Cette hypothèse peut se vérifier dans la comparaison de l'évolution des mécanismes et des instruments de la démocratie vis-à-vis du capitalisme. En effet, de nombreux travaux en science politique ont repris les principes des sciences économiques pour comprendre le marché politique comprenant l'offre des représentants (en compétition) face à la demande des électeurs. L'équilibre du marché politique permettant théoriquement d'aboutir à une situation d'intérêt général, suite à l'agrégation des volontés individuelles par le vote. La politique mimerait la scène économique dans son fonctionnement, dans ses périodes de croissance et dans ses crises. Cette porte d'entrée est cependant limitée car la démocratie ne suit pas complètement les évolutions de l'économie de marché, cependant, l'histoire a souvent démontré qu'une crise économique pouvait entamer une crise politique. Ce fut le cas pendant les années 1930 en Europe, mais ce fut aussi le cas ces dernières années, avec la montée du populisme dans de nombreux pays, ainsi qu'une instabilité du pouvoir accrue. Le caractère prophétique des œuvres d'Alexis de Tocqueville va nous aider à lire la crise de légitimité démocratique actuelle, nous compléterons notre argumentaire par l'analyse économique proposée par Joseph Alois Schumpeter. Il s'agit donc d'une étude comparative entre deux systèmes, en supposant que la sphère économique contraint (au moins partiellement) les structures et les variations politiques.

Chez Alexis de Tocqueville, la démocratie en Amérique s'impose par le bas et par l'échelon communal. Généralement cette première strate de collectivité permet aux citoyens d'apprendre la pratique de la liberté politique par la participation aux instances dédiées à l'administration de la commune. C'est l'étape locale qui construit la démocratie dans sa globalité et qui lui confère une autorité incontestable. Lorsqu'il fait le tableau comparatif entre l'Europe et l'Amérique, il observe d'importantes différences. À l'époque, selon l'intellectuel français, le citoyen européen se soumet au gouvernement et ne se sent pas propriétaire de celui-ci, dans le sens où il n'a pas appris que celui-ci pouvait tirer sa légitimité du peuple. Au contraire, aux Etats-Unis, le citoyen est un acteur perpétuel du pouvoir, il se sent partie intégrante de la nation, il se réclame du gouvernement et lui réclame des comptes. Toutefois cette propension au développement de l'égalisation des conditions a certaines limites : tout d'abord, aux yeux de l'auteur libéral, le gouvernement démocratique va naturellement vers les pauvres, car les personnes qui n'ont pas de propriété ou en ont de petites, insuffisantes, forment la majorité. Cela a pour conséquence que ceux qui payent le moins d'impôt, voire aucun, décident de la redistribution des finances publiques. Ce constat va à l'encontre de la valeur méritocratique de la démocratie décrite chez Sieyès, car selon Tocqueville une redistribution des richesses trop égalitaire peut créer un déséquilibre économique, puis un dysfonctionnement politique. Dans des travaux ultérieurs, le philosophe relativisera le cercle vertueux de l'accumulation de richesse par le fait démocratique, en réfléchissant à la notion de paupérisme, il observera que le fonctionnement structurel de la démocratie représentative peut aboutir à une pauvreté généralisée : « Dans les temps démocratiques, les temps de l'égalité, surgit la misère collective désignée par ce nouveau terme de paupérisme »<sup>30</sup>. Tocqueville fait référence à la participation des personnes noires au pouvoir démocratique, même quand la possibilité est offerte aux noirs d'entrer dans les institutions, ils ne prennent pas leur place. L'auteur

---

<sup>29</sup> K. Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, 2014 (1859), pp. 362.

<sup>30</sup> J. Hurtado, « L'inégalité au temps de l'égalité : démocratie, industrialisation et paupérisme chez Alexis de Tocqueville », dans *Cahiers d'économie politique*, n°59, 2010/2, p. 91.

explique ce phénomène par la tyrannie de la majorité, en effet, il observe un tel racisme chez le peuple américain, que le poids implicite de la majorité anéantit toute chance pour les noirs de prendre part à la démocratie. Il s'agit ici d'une situation analogue à l'oligopole dans les structures du capitalisme. Les théories libérales supposent une compétition entre des acteurs atomisés, s'ils s'entendent et créent une situation de coopération, ils obstruent l'entrée au marché à de nouveaux acteurs. Ce type de comportement engendre une situation de crise, car le marché ne trouve pas son équilibre entre des offreurs plus puissants que les demandeurs. Il en va de même pour la démocratie, si l'offre politique est de type oligopolistique, elle provoquera de la corruption et une crise de la légitimité du système qui aura impulsé cette dynamique néfaste. La corruption politique ferme les portes du marché politique en empêchant une certaine partie du peuple d'accéder à cette arène. Ainsi, le premier facteur de crise est celui de la tendance démocratique et capitaliste à former des petits groupes de personnes capables de s'octroyer l'ensemble des capitaux politiques et économiques. Ce déséquilibre déstabilise le sentiment de confiance et rompt le processus de légitimation. Tocqueville lie régulièrement le chemin de l'industrialisation à celui de la démocratie, cependant il note avec inquiétude le glissement de l'industrialisation vers le monde aristocratique. Au fur et à mesure que les capitaux grandissent et s'installent durablement, le commandement est monopolisé par une personne, les ouvriers sont spécialisés et soumis à des tâches répétitives dans un travail qui les immobilise dans leur statut dégradé. « Le maître et l'ouvrier n'ont donc ici rien de semblable, et ils diffèrent chaque jour davantage. (...) Qu'est-ce ceci, sinon de l'aristocratie ? »<sup>31</sup>.

Dès le début des années 1900, Joseph Alois Schumpeter prend ses distances avec les théories néo-classiques et classiques des sciences économiques pour se tourner vers un modèle plus cyclique. L'économiste autrichien va développer une pensée autour des fluctuations économiques qui s'oppose à l'idée d'équilibre naturel du marché. Il va travailler autour de la notion d'innovations pour expliquer les variations de la création de richesse. Le système est assez simple : l'économie vit des périodes de croissance, de crise ou encore de récession, ceci est dû aux cycles de l'innovation. Une innovation majeure va permettre le développement de grappes d'innovations, accélérant l'investissement, puis la production, puis la consommation. Ce cercle vertueux s'essouffle pour aboutir à une crise, puis à un ralentissement généralisé de la création de richesse. Il faut alors attendre une nouvelle innovation pour que la croissance reprenne son cours normal. Ce système reste pérenne (tout en fluctuant) pendant une longue période, cependant, l'innovation a ses limites, selon Schumpeter. Une fois les cycles de l'innovation épuisés, le système n'arrive plus à démarrer à nouveau, il entre dans une éternelle période de récession. Pour l'auteur de *Capitalisme, socialisme et démocratie*<sup>32</sup>, cette fin tragique attend inévitablement le capitalisme. Pourtant favorable au capitalisme, Schumpeter pense que sa fin est inéluctable et qu'il laissera la place à une ère socialiste. Poursuivons notre analogie, la légitimité démocratique vit des périodes de légitimation, de crise et de dé-légitimation. Ces fluctuations peuvent être vues dans la même veine, car nous verrons dans notre dernière partie que l'innovation démocratique est une arme pour relancer un processus de légitimité. Lorsqu'un système est jugé comme vieillissant, archaïque, inefficace, il est alors en danger. Dernièrement, la financiarisation du capitalisme a failli mettre le système économique en rupture totale, cependant, de nouvelles règles sur le plan bancaire ont contribué à rassurer les investisseurs. Il en va de même pour la démocratie représentative, le sentiment de représentation décrit par

<sup>31</sup> *Op. cit.*, A. de Tocqueville (*Tome2*), p. 223.

<sup>32</sup> J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie, première et deuxième partie*, Université du Québec Chicoutimi, 2002 (1942), pp. 153.

Georges Lavau<sup>33</sup> (avec la fonction tribunicienne du Parti Communiste Français) est en perte de vitesse et la participation aux élections des représentants est relativement plus faible depuis quelques décennies. La légitimité démocratique du corps politique est en crise depuis quelques années, nous pourrions même parler d'une récession. Il existe donc une délégitimation de plus en plus forte de la représentation et donc du système démocratique, car le système n'a pas encore su se renouveler assez fondamentalement. Ainsi, la crise de la représentation a créé par effet de ricochet une crise de la démocratie. Pour réagir, le système démocratique se doit d'innover pour retrouver sa légitimité partiellement perdue.

Il faut ensuite noter que Schumpeter partage le point de vue selon lequel l'accumulation des capitaux sans limite peut nuire fortement au système lui-même. En parlant du capitalisme, le penseur autrichien utilise les termes de « maladie » et de « paralysie finale »<sup>34</sup>. En effet, l'institutionnalisation du marché bloque les portes de l'innovation, la gestion prend le pas sur l'invention et les opérations visant à construire des oligopoles ou des monopoles empêchent l'avènement de nouvelles innovations pourtant créatrices de richesse. « L'unité industrielle géante parfaitement bureaucratifiée n'élimine pas seulement, en « expropriant » leurs possesseurs, les firmes de taille petite ou moyenne, mais, en fin de compte, elle élimine également l'entrepreneur et exproprie la bourgeoisie en tant que classe appelée à perdre, de par ce processus, non seulement son revenu, mais encore, ce qui est infiniment plus grave, sa raison d'être »<sup>35</sup>. La citation de Schumpeter est symptomatique des propos de Sieyès, car la bourgeoisie fut utile après la révolution française pour inventer un nouveau système concurrent de l'aristocratie économique et politique. Cependant, cette bourgeoisie trouve ses limites dans son exercice du pouvoir en économie et en politique, en cherchant à accumuler aveuglément les capitaux. Cette course irrémédiable pousse aux petits profits rapides et donc à la construction d'un appareil gestionnaire faisant autorité. Ce recours à la bureaucratie ralentit et affaiblit le dynamisme économique ou politique. Le parallèle avec les professionnels de la politique est assez évident dans ce cas. L'élite politique d'un territoire provient souvent du même milieu social et du même parcours scolaire et universitaire, ceci contribue à évincer l'innovation politique. De ce fait, le système s'enlise dans un passé qui perd continuellement en légitimité démocratique. C'est pourquoi beaucoup d'élus ne supportent pas et ne comprennent pas le recours à des formes de démocratie plus directes. Concluons en soulignant le rôle central de la monopolisation et du ralentissement de l'innovation dans la constitution d'une crise qu'elle soit économique ou politique.

### *Les tentatives de réponses du système démocratique*

Dans cette dernière partie consacrée à la réponse de la démocratie représentative à sa crise, nous allons aborder deux terrains d'étude : la France et la Suisse. Tout d'abord, nous allons nous intéresser à la démocratie participative institutionnalisée sous l'égide d'une collectivité territoriale, puis à la démocratie directe en Suisse et plus particulièrement à la fonction de l'initiative populaire dans l'appareil représentatif.

Les recherches sur la démocratie participative<sup>36</sup> ont explosé depuis quelques années en

<sup>33</sup> G. Lavau, « Le parti communiste dans le système politique français », dans *Le communisme en France*, Paris, 1969, pp. 7-81.

<sup>34</sup> *Op. cit.*, J. A. Schumpeter, p. 123.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>36</sup> L. Blondiaux et J.-M. Fourniau, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011/1, n°1, pp. 8-35.

France. Ce mouvement a débuté aux Etats-Unis où les réflexions sur la démocratie délibérative<sup>37</sup> ont pris leur essor. Le développement du thème de recherche sur la participation est parallèle à la multiplication des usages de la démocratie participative par les institutions de la démocratie classique. En France, la démocratie participative a notamment été mis au goût du jour par Ségolène Royal lors des élections présidentielles de 2007. Depuis, les collectivités locales sont nombreuses à utiliser cet outil pour élaborer ou ajuster des politiques publiques. Ce procédé peut être dans certains cas obligatoire pour les collectivités publiques. C'est le cas notamment de l'instance du Conseil de Développement dans les métropoles françaises. Au cours de cette dernière année nous avons eu la chance de pouvoir observer le « consensus participatif »<sup>38</sup> à l'œuvre au sein de la Métropole Grenoble Alpes. L'échelon métropolitain est une collectivité relativement récente, elle répond à une certaine demande de renouvellement du gouvernement local par le passage à un modèle de gouvernance<sup>39</sup>. Le gouvernement monolithique disparaît au profit d'une plateforme gouvernementale réunissant différents agents pour prendre et mettre en œuvre des décisions politiques. Cette mise en réseau d'agents est en fait un moyen assez efficace pour créer une institution bureaucratisée, à la fois faible par sa taille, trop importante pour être efficace et forte par son envergure, imposante vis-à-vis de l'intérieur et de l'extérieur. Nos observations nous ont permis de comprendre le discours des élus et des techniciens métropolitains sur l'utilité de la participation. Les élus ont conscience que leur légitimité est affaiblie, le suffrage universel local n'est plus suffisant pour peser contre l'État, la Région, les acteurs économiques puissants, etc... C'est pourquoi, il est primordial pour eux de trouver un second souffle démocratique. Selon, leurs propos la participation citoyenne est là pour améliorer la décision, ou plus clairement pour renforcer le pouvoir représentatif. Pour les représentants de l'intérêt métropolitain la consultation des citoyens doit être apolitique, échapper aux situations de conflit et ne pas être l'outil d'un contre-pouvoir. Toutefois, la démocratie participative ne doit pas tomber dans le travers de l'instrumentalisation par les pouvoirs locaux, sans quoi l'effet d'innovation démocratique tomberait à l'eau. Le rôle des techniciens est de mettre en œuvre une participation de qualité et si possible quantitativement viable avec les outils du numérique. Ce travail de fonds réalisé par les fonctionnaires de la métropole est essentiel pour que les habitants perçoivent l'effort démocratique entrepris par la métropole. C'est donc l'action des techniciens qui permet une revitalisation de légitimité démocratique de la représentation. Cependant, malgré une diversité importante d'instruments participatifs et une volonté d'inclusion, la participation tombe bien souvent à plat. Son impact sur la décision politique est souvent faible ou inexistant et face à ce constat le système démocratique français reste dans la même impasse en terme de légitimation. Même si la participation est utilisée très régulièrement par l'arène politique, elle a du mal à sortir du carcan de l'instrumentalisation, c'est pourquoi elle n'échappe pas aux critiques faites à la démocratie et à sa légitimité.

En ce qui concerne la Suisse, la démocratie directe obtient des résultats plus probants en terme de légitimation de la représentation politique. Yannis Papadopoulos (chercheur à l'université de Lausanne et spécialiste de la démocratie directe) appuie une thèse à propos de la configuration institutionnelle suisse : « Ainsi, dans les sociétés fragmentées, ce sont les

---

<sup>37</sup> C. Girard et A. Le Goff, *La démocratie délibérative, anthologie de textes fondamentaux*, Paris, 2010, p. 11.

<sup>38</sup> G. Gourgues, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. Université de Grenoble, 2010, pp. 1182.

<sup>39</sup> P. Le Galès et L. Dominique, « Gouverner les très grandes métropoles ? », *Revue française d'administration publique*, 2003/3 n°107, pp. 305-317.

élites des différentes sous-cultures, principalement religieuses, qui se sont rendu compte que, pour éviter une exacerbation des conflits, l'hétérogénéité sociale devait être reflétée dans les institutions. »<sup>40</sup>. Nous pouvons donc affirmer que plus une société est socialement et culturellement différenciée en son sein (ce qui est le cas de la Suisse) plus son système institutionnel se complexifiera. La démocratie helvétique est donc à la fois représentative et directe, cependant, le pays n'échappe pas à la règle de la crise de la représentation politique, de ce fait, le recours à la démocratie directe est de plus en plus fréquent. « Dans la même veine, la moyenne de participation aux votes populaires de la législature 1991-95 est avec 46% pour la première fois supérieure à la participation aux élections de 1995 (42%). »<sup>41</sup>. L'initiative populaire est donc un instrument crédible et légitime pour pallier au défaut d'autorité de l'Assemblée fédérale. Il devient de plus en plus évident qu'au sein du jeu parlementaire, les partis mis en minorité sont dans l'obligation de faire appel à la démocratie directe. Ce processus a pour effet d'égaliser les pouvoirs dans les instances de la démocratie représentative : « Or, ces deux partis<sup>42</sup> ont récemment fait preuve de velléités d'opposition, et ce en particulier à travers les mécanismes de la démocratie directe. Par ce biais, ils ont réussi à récupérer une partie de la protestation populaire »<sup>43</sup>. Ainsi, la démocratie directe et l'initiative populaire deviennent vitales pour la survie électorale des partis marginalisés au parlement. La démocratie directe est depuis plusieurs années un outil de négociation au sein du parlement et du conseil fédéral, mais elle est désormais aussi utilisée comme dispositif de campagne. L'initiative populaire est notamment un instrument privilégié de l'extrême droite suisse pour occuper l'agenda politique avec leurs thèmes de prédilection. Il faut souligner que la démocratie directe en Suisse est aussi ancienne que le système représentatif, c'est pourquoi, elle fut systématiquement un régulateur de la vie politique : « L'histoire montre que le système politique a toujours fait en sorte d'intégrer dans les espaces de prise de décision les forces utilisatrices de la démocratie directe – les démocrates chrétiens au XIX<sup>ème</sup> siècle ou les socialistes après guerre – pour éviter leur potentiel de veto référendaire »<sup>44</sup>. Néanmoins, l'actuelle remise en cause de la professionnalisation politique, de l'accumulation des mandats, de la durée des carrières politiques et de l'homogénéité sociale de l'appareil politique, sert les intérêts de la démocratie directe. Ces dernières années ont marqué un tournant dans l'équilibre institutionnel et les débats visant à limiter les droits populaires sont à nouveau d'actualité. Le poids des initiatives populaires dans la sphère politique est devenu tellement important, que les représentants classiques du pouvoir démocratique sentent leur autorité mise en péril. De plus en plus, la représentation change de visage et se forge à partir des résultats de la démocratie directe. Ainsi, la crise de la légitimité de la représentation démocratique a eu de véritables effets sur le fonctionnement du jeu politique. La réponse suisse fut donc bien plus efficace que celle proposée en France, puisque la démocratie participative ne change pas la donne politique, contrairement à l'impact indéniable de la démocratie directe.

### **Conclusion**

Nous avons vu que la légitimité et ses potentielles crises pouvaient et devaient être comprises à travers les concepts de légitimation et dé-légitimation. Ces processus dessinent le passage qui lie la domination à l'autorité. La légitimité démocratique en occident et plus

---

<sup>40</sup> Y. Papadopoulos, *Les processus de décision fédéraux en Suisse*, Paris, 1997, p. 17.

<sup>41</sup> *Ibid.* pp. 42-43.

<sup>42</sup> Il s'agit du Parti socialiste suisse (PSS) et de l'Union démocratique du centre (UDC).

<sup>43</sup> *Ibid.* p. 45.

<sup>44</sup> *Ibid.* p. 57.



particulièrement l'autorité de la représentation ont été construites suite à de nombreux renversements historiques. Que ce soit en France ou aux Etats-Unis, la légitimité démocratique s'est imposée face à l'immobilisme aristocratique. Ces dernières années ont été marquées par la crise de la représentation politique, le personnel politique étant toujours plus critiqué et remis en question. Cette crise aurait pu déstabiliser l'ensemble du système politique et les principes fondamentaux de la démocratie. Ce phénomène de perte de confiance a poussé les autorités à réagir en proposant ou en réactivant d'autres voies démocratiques. Nous avons pu voir que ces réponses étaient plus ou moins adaptées à l'ampleur de la crise de légitimité. La force des innovations démocratiques est déterminante pour contrer la crise et relancer la légitimation du corps politique.

## **Bibliographie :**

### Ouvrages :

- T. Ball, R. Dagger et J. Des Lauriers, *Idéologies, idéal démocratique et régimes politique*, Saint Laurent, 2005, pp. 536.
- G. de Beaumont et A. de Tocqueville, *Système pénitentiaire aux Etats-Unis et son application en France*, Paris, 1845 (1837), pp. 454.
- T. Boccon-Gibod, *Autorité et démocratie : l'exercice du pouvoir dans les sociétés modernes*, Varenne, 2014, pp. 533.
- E. de la Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, 2012 (1576), pp. 175.
- P. Bourdieu, *Sur l'état, cours au collège de France 1989-1992*, Paris, 2012, pp. 672.
- G. Chapouthier et F. Kaplan, *L'Homme, l'Animal et la Machine*, Paris, 2011, pp. 224.
- P. Dockès, *Pouvoir et autorité en économie*, Paris, 1999, pp. 194.
- E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, 2013 (1895), pp. 142.
- N. Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, 2003 (1975), pp. 320.
- M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, 2014 (1975), pp. 340.
- C. Girard et A. Le Goff, *La démocratie délibérative, anthologie de textes fondamentaux*, Paris, 2010, pp. 550.
- G. Gourgues, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. Université de Grenoble, 2010, pp. 1182.
- G. W. F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, 2006 (1807), pp. 701.
- T. Hobbes, *Le citoyen : ou les fondements de la politique*, Paris, 1982 (1642), pp. 408.
- J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, 2005 (1936), pp. 388.
- K. Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, 2014 (1859), pp. 362.
- J.-J. Rousseau, *Du contrat social, ou principes du droit politique*, Paris, 1963 (1762), pp. 373.
- J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie, première et deuxième partie*, Université du Québec Chicoutimi, 2002 (1942), pp. 153.
- E. J. Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers état ?*, Paris, 2002 (1789), pp. 87.
- B. Spinoza, *L'éthique*, Paris, 2015 (1677), pp. 900.

A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique I*, Paris, 1986 (1835), pp. 631.

A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique II*, Paris, 1986 (1840), pp. 471.

M. Weber, *Economie et société*, Paris, 2003 (1922), pp. 834.

M. Weber, *La domination*, Paris, 2015, pp. 432.

Y. Papadopoulos, *Les processus de décision fédéraux en Suisse*, Paris, 1997, pp. 192.

#### Articles et chapitres d'ouvrages :

R. Bach, « Les physiocrates et la science politique de leur temps », dans *Revue française d'Histoire des Idées Politiques*, n°20, 2004/2, pp. 5-35.

L. Blondiaux et J.-M. Fourniau, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011/1, n°1, pp. 8-35.

P. Braud, « La violence politique : repères et problèmes », *Cultures et Conflits*, 1993, pp. 21.

J. Hurtado, « L'inégalité au temps de l'égalité : démocratie, industrialisation et paupérisme chez Alexis de Tocqueville », dans *Cahiers d'économie politique*, n°59, 2010/2, pp. 89-117.

G. Lavau, « Le parti communiste dans le système politique français », dans *Le communisme en France*, Paris, 1969, pp. 7-81.

P. Le Galès et L. Dominique, « Gouverner les très grandes métropoles ? », *Revue française d'administration publique*, 2003/3 n°107, pp. 305-317.

A. Orléans, « L'auto-référence dans la théorie keynésienne de la spéculation », dans *Cahiers d'économie politique*, n°14-15, 1988, pp. 229-242.

A. Orléans, « La monnaie entre économie et anthropologie », dans *Journal des anthropologues*, n°84, 2001, pp. 17-25.

C. Tilly, « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, n°49, 2000, pp. 97-117.

